



# Réseau Semences Paysannes

*Biodiversité des semences et plants dans les fermes*

3, avenue de la Gare

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)

[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

---

## Rapport d'activités 01/10/2017-30/09/2018



VERSION VOTÉE

Assemblée Générale du 14, 15 et 16 décembre 2018

# Table des matières

INTRODUCTION.....	3
<b>1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN.....</b>	<b>5</b>
1.1. Partage des savoirs et formations.....	5
1.2. Projet de sélection participative.....	5
1.2.1. Céréales à paille.....	6
1.2.2. Châtaigniers.....	6
1.2.3. Maïs et fourragères.....	7
1.2.4. Potagères.....	7
1.2.5. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes.....	8
1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne.....	9
1.4. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits et relations au monde économique...10	
1.4.1. Groupe de travail filières blés paysans.....	10
1.4.2. Partenariat Biocoop.....	10
1.4.3. Partenariat avec Variette.....	10
<b>2. VEILLE JURIDIQUE.....</b>	<b>11</b>
2.1. Axe commercialisation.....	11
2.1.1. Mise en place de la réglementation pour les plants fruitiers.....	11
2.2.2. Règlement AB.....	11
2.2.3 Loi issue des EGA.....	11
2.2. Axe ressources génétiques.....	12
2.2.1. Travaux de la section Ressources Génétiques du CTPS.....	12
2.2.2 TIRPAA.....	13
2.2.3 Fondation sur la Recherche pour la Biodiversité (FRB).....	13
2.3. Axe biotechnologies.....	13
2.4. Axe Droits de propriété industrielle.....	14
2.5. Mouture à la ferme.....	14
2.6. Réglementation sanitaire et contrôle.....	15
2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires.....	15
2.8. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD).....	16
<b>3. VIE ASSOCIATIVE.....</b>	<b>16</b>
3.1. Les nouveaux adhérents du réseau.....	16
3.2. L'équipe salariée.....	17
3.3. CA, groupes de travail thématique.....	17
3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement.....	18
<b>4. COMMUNICATION.....</b>	<b>19</b>
4.1. Semaine des Semences Paysannes 2018.....	19
4.2. Publications.....	19
4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S).....	20
4.4. Outils de communication.....	20
4.4.1. Refonte du site web.....	20
4.4.2. Divers.....	21
4.5. Sensibilisation.....	21
<b>5. RAPPORT FINANCIER.....</b>	<b>22</b>
<b>6. PARTENAIRES.....</b>	<b>27</b>
6.1. Fondations et entreprises privées.....	27
6.2. Société civile.....	27
6.3. Partenaires public.....	28

---

## INTRODUCTION

2018 a marqué la première phase de mise en œuvre du [rapport d'orientation](#) voté lors de l'AG 2017 et qui court sur deux ans. Ce rapport d'activité marque donc un point d'étape important dans la concrétisation de ces grandes orientations.

**En termes de travail de terrain et de mise en réseau**, l'accent a été mis sur les échanges de pratiques (réunions des groupes espèces, préparation des rencontres nationales d'octobre, voyage d'étude sur le blé dur...) et la formation (obtention de l'agrément comme organisme de formation, diffusion d'un catalogue de formation, 17 formations donnés...). La production de contenus favorisant l'interconnaissance et la mise en réseau des membres entre eux ont été privilégiés (par exemple avec le stage de Giada Bellia sur le métier d'artisan semencier). Un nouveau site internet est en ligne depuis septembre 2018 : beaucoup plus lisible et mieux référencé que l'ancien, il permettra une bonne accessibilité à l'information et une mise en avant des semences paysannes et des collectifs membres du RSP. Les financements des programmes de sélection participative actuels, quant à eux, touchent à leur fin et ne sont pas pour l'instant renouvelés. Plusieurs projets de recherche participative dans lesquels le RSP était partenaire n'ont pas été sélectionnés. Les financements semblent se diriger sur les projets de collaboration avec les gestionnaires institutionnels des ressources génétiques pour mettre à disposition de l'industrie du « matériel » pré-sélectionné grâce aux connaissances des réseaux informels « participant »...

**En termes de veille juridique**, le travail s'est concentré sur le suivi de l'actualité juridique et réglementaire, son analyse dans un objectif pédagogique de réappropriation des enjeux par les membres (animation de réunion téléphonique ouvertes à tous après chaque CA sur les enjeux juridiques du moment, publication du kit réglementaire version finale, diffusion d'une synthèse bimensuelle de la veille juridique semences). Parmi les dossiers saillants travaillés en 2018 : dispositions semences du nouveau règlement AB, nouvelle réglementation sanitaire et contrôle, suivi recours Variété rendues tolérantes aux herbicides, suivi loi EGALIM...). La reconnaissance de la gestion dynamique de la biodiversité cultivée à la ferme (in situ on farm) a mené le RSP à siéger dans la toute nouvelle section Ressources Génétiques du CTPS depuis 2016. En 2018, le CA du RSP a décidé de démissionner de son poste pour les raisons suivantes : refus de débattre des droits de propriété (brevet) et de garantir de l'inaliénabilité des semences paysanne, contradictions entre les objectifs institutionnels et les réalités des systèmes semenciers informels (numérisation des données notamment) et l'absence de moyens même pour un suivi minimum de notre part.

**En termes mise en valeurs des produits et de relation au monde économique**, la renégociation du partenariat avec Biocoop a pu aboutir et va permettre le financement d'actions de sélection et de formation. Le travail de mise en réseau des expériences en termes de « valorisation » s'est développé : réunion d'échanges avec les membres, production de documents et d'analyses, co-encadrement d'un stage de master sur les différentes initiatives existantes de circuits longs en céréales paysannes. Les sollicitations du monde économique continuent de pleuvoir : il devient urgent de se doter de règles internes à l'échelle des collectifs comme à l'échelle du RSP et de définir ou préciser les définitions des termes semences paysannes, variétés paysannes et produits issus de semences paysannes.

**En terme de fonctionnement et d'horizontalité**, le travail autour des statuts mené par le groupe de travail mandaté par l'AG et amendé par les membres a abouti à une proposition consolidée, proposée par le CA à l'unanimité (moins une voix) : le débat et le vote auront lieu lors l'AG extraordinaire du 14 décembre 2018. Côté charte, le groupe de travail a organisé une consultation des membres sur les valeurs et s'est donné comme objectif pour cette AG d'identifier et de faire valider un noyau dur de valeurs/principes/finalités partagées afin de finaliser la charte en 2019.

**Pour conclure**, la reconnaissance des semences paysannes et des pratiques associées, qui forme une stratégie centrale du RSP depuis ses débuts, semble être en partie de mise. Elle est cependant porteuse de fruits contrastés : de nombreux acteurs institutionnels, économiques s'accaparent l'image du réseau et des praticiens pour des finalités fort différentes des orientations prises par la notre dernière AG. Pour mieux répondre à ces enjeux, il semble nécessaire de continuer à travailler à l'élaboration de règles collectives dans la perspective offerte par les communs. Le réseau s'est agrandi, il est logiquement traversé de tensions et il est l'heure de constituer un nouveau socle commun dans la « re-connaissance » de la diversité des membres qui le constituent. En effet, la reconnaissance extérieure qui nous est accordée ne doit pas nous faire oublier un des sens premiers de reconnaissance : se re-connaître soi même. La refonte des statuts, l'introduction de modes de fonctionnements plus horizontaux et la rédaction collective d'une charte éthique restent des étapes essentielles pour garder une autonomie face aux enjeux institutionnels et économiques.

---

# 1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN

## 1.1. Partage des savoirs et formations

17 jours de formations à destination de collectifs de paysans (GAB, ADEAR, Maison des semences paysannes) et dans le cadre de formations agricoles (BTS, BPREA) ont été dispensés par les salarié-e-s en 2017 et 2018 (jusqu'à fin septembre). Ces formations ont touché 368 personnes.

- 7 jours sur le cadre réglementaire général : commercialisation, DPI, OGM, commercialisation du grain et les spécificités réglementaires de la mouture à la ferme ;
- 3 journées de formation mixte : réglementation grain et semences, principes de sélection en céréales à pailles et modes d'organisation collective ;
- 1 journée sur la réglementation fruits
- 1 jour sur la réglementation concernant la production et la vente de plants maraîchers et de semences
- 5 jours sur la sélection participative adaptée à sa ferme (sur les blés durs et les tomates) qui ont bénéficié d'un financement Vivéa.

6 interventions (d'une demi-journée chacune) ont également eu lieu auprès d'écoles d'ingénieurs (SupAgro Bordeaux et Montpellier, Ecole d'ingénieurs de Purpan).

Le RSP est devenu organisme de formation en 2018 et un groupe de travail a été mis en place et animé en 2018 afin de mettre en œuvre l'harmonisation de l'offre de formation et la mutualisation des supports de formation des membres du RSP. En 2018, 3 réunions de ce groupe ont eu lieu. Un état des lieux des ressources disponibles et manquantes a été mené entre juin et septembre pour amorcer le travail de réflexion sur l'arborescence des modules de formation et sur les modalités envisageables de partage des données. Un atelier de réflexion et de mutualisation sera organisé en marge d'un prochain CA (février 2019) pour finaliser les règles de fonctionnement du groupe de travail et de partage des données, et pour travailler à la concrétisation d'une arborescence des modules de formations.

Le RSP travaille également à se faire référencer sur le DATADOCK pour valider la qualité de ses formations notamment. Parallèlement le travail de formalisation des contenus de formation disponibles continue (voir aussi 1.2.5. *Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes*).

[Un catalogue de formation](#) répertoriant les collectifs développant une offre de formation a été consolidé et diffusé début 2017. Il sera remis à jour et diffusé chaque début d'année.

Au niveau de la diffusion de l'information, 3 lettres d'information ont été diffusées en 2018<sup>1</sup> (format newsletter). Les listes d'échanges ont été alimentées et modérées. Dans le cadre de la refonte du site web, [le site ressource](#) a fait peau neuve avec notamment un moteur de recherche performant.

## 1.2. Projet de sélection participative

Les différentes activités présentées ci-dessous ont notamment été financées dans le cadre de deux projets européens : Diversifood et CERERE. L'implication dans ces projets demande un temps conséquent de suivi (participation aux réunions, séminaire, colloque, rédaction de rapports, ...). Ce temps n'est pas directement fléché sur des activités en lien avec des membres mais est néanmoins indispensable. Le RSP a participé au travers de ces projets à différentes rencontres entre partenaires,

<sup>1</sup> [Lettre d'info de février](#), [Lettre d'info de juin](#), [Lettre d'info d'octobre](#)

notamment de EC-LLD, ce qui renforce la mise en réseau européenne de nos actions.

### 1.2.1. Céréales à paille

Au sein du groupe « céréales à paille, » le groupe de sélection collaborative comprend 12 collectifs (Triptolème, Li mestère, ARDEAR Rhône Alpes, Graines de Noé, CETAB, Touzelle, ADEAR 32, ARDEAR Centre, ADEAR Nord, Pétanielle, L'Or des graines, et GAB 65 et Agrof'Île), 104 paysans, 15 animateurs, 13 membres de l'INRA du Moulon, de l'ITAB, du CIRAD et de l'EI de Purpan. Ce groupe travaille sur le blé tendre, le petit épeautre et les blés poulards.

Dans le cadre de ce groupe trois actions sont menées :

- la pérennisation des actions de sélection avec l'évaluation dans les fermes de la diversité, des protocoles pour mieux comprendre comment sélectionner des mélanges, des croisements, l'organisation de rencontres, etc.
- des évaluations/bilans pour prendre du recul sur ce qui est fait dans le réseau de collectifs
- la mise en place d'un règlement intérieur

Deux doctorantes à l'INRA du Moulon travaillent sur les mélanges : Emma Forst et Gaëlle Van Frank. Question de recherche : vaut-il mieux sélectionner dans les populations cultivées seules puis mélanger les bouquets de sélection, ou au contraire sélectionner directement dans le mélange ? 16 paysans participent. Les premiers résultats permettent d'accompagner les paysans dans leurs sélections et de mieux comprendre les effets des différentes stratégies de sélection. Une rencontre a eu lieu en février 2018 pour discuter des projets en cours et de l'évolution du règlement intérieur du groupe. La thèse d'Emma Forst a été soutenue en mars 2018 et la thèse de Gaëlle sera soutenue en décembre 2018.

Un projet (CoCoDiv) a été déposé dans le cadre de l'appel à projet CO3 avec pour objectif de rassembler et diffuser les connaissances produites lors des différents projets de recherche participative sur les céréales à pailles des années précédentes. Ce projet n'a pas été retenu.

Le groupe est actuellement en réflexion à propos de la poursuite des essais en cours à l'échelle nationale et de la diffusion des résultats obtenus.

Dans le cadre du projet européen CERERE, un stage avait été financé en 2017 pour réaliser des fiches sur le travail des membres du RSP, dans la continuité du travail entamé il y a quelques années par le RSP. Plusieurs fiches de 8 pages ont été finalisées et publiées en 2018. Sont diffusées : CETAB, Pétanielle, Bio CIVAM 11, ARDEAR RA, Odyssée de l'Engrain<sup>2</sup>. Sont en cours de finalisation : Triptolème, GABB Anjou, CBD Poitou Charente.

En 2018, un stage a permis de réaliser une nouvelle série de fiches décrivant les activités des groupes suivants : Graines del País, Semailles, Biau Germe et Germinance. Ces nouvelles fiches seront diffusées en 2019.

Le RSP a participé à un projet nommé Bakery qui s'est terminé en janvier 2018. Une rencontre des participants au projet a eu lieu en juin 2018 afin de construire la poursuite de la dynamique enclenchée dans Bakery. Sur base de ces idées, un projet (DYAD) a été déposé dans le cadre de l'appel à projets CO3 mais a également été refusé.

### 1.2.2. Châtaigniers

Ce travail est fait au sein du collectif Rénova. Malgré une année particulièrement difficile au niveau climatique, le travail se poursuit notamment sur :

- la caractérisation de variétés locales sur leur phénologie et la résistance aux maladies ;
- la multiplication de variétés locales dans différentes conditions à travers la greffe ;

<sup>2</sup><http://ressources.semencespaysannes.org/dossier-43.html>

- l'évaluation de la qualité organoleptique des variétés en fonction de différents processus de conservation.

Le RSP assure le suivi administratif en lien avec la Commission européenne.

### 1.2.3. Maïs et fourragères

Le CASDAR COVALIENCE (« Co-Conception d'outils de pilotage et d'évaluation de la sélection des allogames pour l'adaptation locale et la résilience des agro-écosystèmes : cas du maïs ») a démarré. L'organisme chef de file est l'ITAB et l'organisme de chef de projet est l'INRA de Toulouse. Les autres partenaires sont AgroBioPerigord, FD CIVAM 44, CBD (Poitou Charente), ADDEAR de Loire, ARDEAR du Centre, EI Purpan, INRA du Moulon, l'EPL Valence et le RSP.

L'objectif de COVALIENCE est de consolider les dispositifs de sélection participative des allogames (notamment du maïs) dans leurs dimensions techniques et organisationnelles. Le projet permettra d'accompagner le développement i) de modes d'organisation favorisant l'adaptation des méthodes de sélection et ii) de méthodes de sélection des espèces allogames à la portée des agriculteurs. Outre une valorisation scientifique et technique, le projet proposera une offre de formation différenciée qui s'appuiera sur la création d'une boîte à outils et d'un documentaire critique sur la sélection participative du maïs population.

Le RSP est impliqué dans l'accompagnement des essais au niveau de la gestion des données et de leurs analyse, ainsi que sur les aspects de formation. Les troisième rencontres nationales du groupe maïs ont eu lieu dans la Loire, accueillie par l'ADDEAR 42, en septembre.

### 1.2.4. Potagères

Le RSP a hébergé et co-encadré un stage (Giada Bellia) dans le cadre d'un master au Muséum National d'Histoire Naturelle (téléchargeable ci dessous). Dans une démarche de science sociale, Giada s'est attachée à l'étude du métier d'artisan semencier et a enquêté auprès de l'Aubépin, du Biaugerme, de Germinance, de Graines del País et de Semailles. En voici l'intitulé: [L'Artisan semencier : la recomposition d'un métier](#) (comment appréhender le vivant autrement).

#### Programmes de sélection financés dans le cadre de la convention Biocoop

Conformément au rapport d'orientation voté lors de l'AG 2017, le RSP a proposé une renégociation des termes de la convention nous liant à Biocoop sur la base suivante : continuation du financement des projets de gestion dynamique et de sélection des membres du RSP sur les variétés potagères et fruitières, et proposition d'accompagnement des différents secteurs de Biocoop dans la valorisation des produits issus de semences paysannes (formation, communication). Biocoop privilégiera les projets de sélection associant ses groupements de producteurs sociétaires.

Cette renégociation a abouti en novembre 2018 (hors exercice). Les programmes en cours, lancés en 2017 pour 5 années (BLO et Kaol Kozh), sont maintenus. De nouveaux programmes ont néanmoins été travaillés : Maison des Semences Gard Cévennes et Renova, le premier a été déposé et le second doit être retravaillé. La convention avec le RSP court jusqu'en 2020. Chaque projet pourra toutefois être subventionné sur un plan pluriannuel de 5 ans.

#### Projet Tomates

Ce projet regroupe le RSP, Graines del país, Jardin en Vie, Germinance, Le Biau Germe, la Maison des Semences de la Loire, Graines de Montagne, l'ITAB et des jardiniers indépendant répartis dans toute la France. Il regroupe une soixantaine de praticiens : artisans-semenciers, maraîchers et jardiniers.

Des points téléphoniques avec un comité de pilotage regroupant animateurs et paysans ont été organisés mensuellement. Le projet se divise en trois axes :

- Axe 1 : Évaluation et caractérisation participative, multi-locale et en réseau de variétés-

- populations de tomates avec le réseau de jardiniers et de maraîchers
- Axe 2 : Évaluation bilan ponctuelle sur des problématiques spécifiques

L'axe 1 est ouvert à tous. Chaque participant doit semer une variété témoin et remplir des fiches d'observations au niveau de l'environnement et des pratiques agronomiques et organoleptiques. Un stage a été réalisé à Graines del País afin de redynamiser le groupe de participants à l'axe 1 et de rassembler les informations sur les essais mis en place par les participants.

Pour l'axe 2, l'objectif des essais de 2018 fut d'observer les différences de comportement entre différentes souches de mêmes variétés et leur adaptation aux conditions environnementales de chaque participant et aux différentes pratiques des participants. Pour ce faire, chaque participant a planté plusieurs souches d'une ou plusieurs variétés de son choix. Certains participants ont fourni des souches aux autres participants afin d'observer des différences entre les souches cultivées depuis plusieurs années sur un même lieu et les souches provenant de chez d'autres participants. Les résultats de cette année sont en cours d'analyse et seront discutés cet hiver. Un stage de 6 mois a été co-encadré par le RSP, le CIRAD et l'INRA du Moulon sur le suivi de ces essais.

Plus d'informations sur le projet sont disponibles sur le site de Graines del País : <http://www.grainesdelpais.com/aventure tomates avec les jardiniers 34.php>

Deux rencontres ont eu lieu en février et en août, organisées respectivement par Graines del País et par deux participantes aux essais habitant à Die. Ces rencontres ont permis d'avancer sur quatre thèmes :

- la restitution de résultats en cours d'analyse et le partage sur le fonctionnement du groupe en trois axes ;
- La mise en place des essais de 2018 et la discussion des observations réalisées cette année par les participants.
- la poursuite de la rédaction d'un texte jetant les premières bases du fonctionnement du groupe tomates national ;
- un temps de réflexion sur la gestion des données produites dans le cadre des essais du groupe.

#### 1.2.5. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes

##### Base de données : ShiNeMaS et Spicilège

Le RSP travaille sur la mise en place et l'animation de base de données. Ce travail se fait en lien avec l'INRA du Moulon et les partenaires d'EC-LLD.

Le RSP, en collaboration avec l'INRA du Moulon, continue le développement d'une base de données, appelé *SHiNeMaS* pour «Seeds History and Network Management System», qui permet de gérer :

- les informations sur les réseaux d'échanges, c'est à dire des relations entre lots de graines (diffusions, mélanges, croisements, reproductions, sélection)
- les informations liées à ces relations ou à ces lots (pratiques culturelles, phénotypiques - rendement, verse, précocité, appréciations qualitatives des producteurs etc- et génétiques dans le cadre de projets de recherche particuliers)

Cet outil peut gérer toutes les espèces même s'il nécessite encore quelques modifications pour coller au mieux aux pratiques du terrain. *SHiNeMaS* est un logiciel libre sous licence GNU AGPL. La première version de la base de données est disponible et téléchargeable en ligne : <http://moulon.inra.fr/index.php/fr/actualite/387-shinemas-la-base-de-donnees-concue-pour-le-reseau-semences-paysannes>

Le RSP participe au comité de pilotage afin de définir la stratégie et les priorités d'évolution de



l'outil, les partenariats à mettre en place, etc. Actuellement, la base de données est peu utilisée par les membres, cet outil n'étant pas prioritaire pour bons nombres de collectifs.

Au vu de l'évolution rapide du contexte autour de la gestion des ressources génétiques et de la numérisation des données, le RSP et ses membres doivent entamer une réflexion politique, éthique et philosophique sur l'utilisation de tels outils : quelles règles d'usage, eu égard d'une part aux impacts sur l'organisation d'un collectif et sur les choix de sélection et d'autre part aux risques de biopiraterie ? Dans ce sens, des supports de formation ont commencé à être rédigés.

### Analyses Statistiques

Le RSP, en collaboration avec l'INRA, a développée un logiciel libre sous licence GPL-3 qui permet de réaliser des analyses statistiques adaptées au réseau d'essais à la ferme (**PPBstats**). Le logiciel permet actuellement d'analyser les essais agronomiques et organoleptiques ainsi que les données liées aux échanges de semences. Ce logiciel est utilisé pour analyser les données des groupes céréales et tomates. Un site internet a été mis en ligne sur le logiciel : [https://priviere.github.io/PPBstats\\_web\\_site/](https://priviere.github.io/PPBstats_web_site/). Le logiciel n'est pas utilisable par des personnes non initiées, de plus la documentation est en anglais. Selon les besoins des groupes, il pourrait être envisagé de réaliser une interface graphique simple pour utiliser le logiciel et de le traduire en français.

### Réflexion sur les accords entre RSP et les instituts de recherche

Le RSP est impliqué en tant que partenaire dans de nombreux projets de recherche. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord type sur lequel s'appuyer concernant la recherche participative sur les semences paysannes. Il est nécessaire d'assurer de nombreux points tels que l'interdiction de tous droits de propriétés intellectuelles sur les semences et les savoirs et les savoir-faire associés, le partage de la propriété des résultats qui sont communs à toutes les parties, l'interdiction de publication de résultats qui faciliterait la biopiraterie, la gestion des données (accès, propriété ... ). CoEx est un projet financé par Agropolis et coordonné par Mathieu Thomas et Sélim Louafi du CIRAD sur la coexistence gestion in-situ /ex-situ. Le RSP est partenaire uniquement sur les ateliers de réflexion sur la mise en place d'accords équitables entre laboratoires de recherche et organisations paysannes. Dans ce cadre, un premier rapport, à partir d'enquêtes des membres et de l'expérience du RSP, a permis de faire un état des lieux de nos réflexions : de nombreuses questions restent posées ! BEDE de son côté est également partenaire pour renforcer ses actions en Afrique de l'Ouest.

## **1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne**

Des rencontres ont eu lieu sur les différents groupes thématiques : tomates (hiver et été), maïs (rencontre nationale en septembre), blé (hiver), potagères (été). Ces rencontres permettent d'échanger sur les actualités des membres du réseau, de poursuivre les travaux avec la recherche, de construire des règles de fonctionnement.

En juin, une dizaine de paysans et boulangers du groupe blé sont allés à la rencontre d'un collectif catalan, Cultures Trobades (sous région du Ponent, autour de Lleida). Un des objectifs était d'échanger autour de variétés de blé dur adaptées au contexte pyrénéen et à la transformation pastière. Au programme de ce voyage : visites de parcelles de conservation et multiplication de variétés paysannes de blés durs, un temps de partage de semences et de savoirs ainsi qu'une visite de champ de production d'une variété locale de blé dur. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une formation autour de la sélection participative des blés durs qui a eu lieu à l'INRA de Montpellier, à Cultures Trobades et à l'Ecole d'ingénieurs de Purpan. Un jardin collection va être semé de l'autre côté de la frontière dans les Hautes Pyrénées avec les semences échangées. Les échanges ont continué sur la transformation pastière, notamment avec une visite en octobre de paysans catalans

en Lot et Garonne (test sur la variété de pays, "Solsona Fort").

Un temps conséquent de travail a été dédié à l'organisation de trois jours de rencontres nationales début octobre (embauche d'Agathe Ravoir de mars à fin octobre qui a été chargée de l'animation d'un comité de pilotage et de l'organisation de ces rencontres). Elles ont eu lieu les 5, 6 et 7 octobre 2018 en Lot-et-Garonne et ont regroupés 120 personnes (hors de la période du présent rapport d'activités). L'AG de la coordination européenne EC LLD s'est tenue en marge de ces rencontres les 4 et 5 octobre.

#### **1.4. Mise en valeur(s) des semences paysannes, des produits et relations au monde économique**

Le travail de mise en réseau des expériences en termes de « valorisation » s'est développé : réunion d'échanges avec les membres (téléphoniques, atelier lors des rencontres nationales d'octobre), production de documents ([5 monographies de collectifs](#)) et d'analyses<sup>3</sup>, co-encadrement d'un stage de master qui a eu pour objectif d'étudier les différentes initiatives existantes de circuits longs en céréales paysannes<sup>4</sup>.

##### *1.4.1. Groupe de travail filières blés paysans*

Le RSP a participé tout au long de l'année aux réunions (4 réunions physiques + réunions téléphoniques) du groupe de travail « filières blés paysans » Il s'agit d'un tour de table avec des acteurs représentatifs de la filière blé animé par l'ITAB et regroupant Minga, les coopératives de céréales 100% bio, un minotier, un boulanger, une chaîne de distribution 100 % bio... Ces opérateurs s'intéressent aux semences paysannes de céréales pour les transformer et en commercialiser les produits. Un projet de charte cadrant les partenariats à construire a été travaillé dans un objectif affiché "*de développer des filières 100 % céréales paysannes biologiques en appui au renouveau des territoires, dans un esprit d'équité et de coopération*". Le RSP a pu mettre en avant l'importance de la gestion dynamique et de la réappropriation des savoir faire sur les fermes et donc la nécessaire prise en compte par la filière d'un travail qui pour l'instant est réalisé bénévolement par les membres du RSP. Une réunion d'information a aussi été réalisée avec les membres du RSP concernés territorialement par les coopératives de fermes bio : ADEARN avec Biocer, CBD avec Corab, L'Or des graines avec Probiolor, Graines de Noé avec Cocebi, Agro'fil avec Cocebi. Certains membres sont intéressés pour intégrer ce groupe de travail.

##### *1.4.2. Partenariat Biocoop*

Après l'arrêt du projet marque, la renégociation de la convention entre le RSP et Biocoop a débouché sur un avenant à notre convention initiale : cet avenant supprime dans la partie fixe destinée au RSP, les actions en relation avec le développement d'une marque pour les remplacer par le développement d'outils de formation à destination des acteurs au sein de Biocoop (groupements de producteurs, magasins...).

##### *1.4.3. Partenariat avec Variette*

Il s'agit d'une micro-entreprise qui développe et commercialise des produits biologiques longue conservation (conserves, bocaux, sachets). Elle s'intéresse aux variétés anciennes et a inclus dans son cahier des charges interne des critères variétaux (variétés populations obligatoires) et de provenance des semences (artisans-semenciers biologiques). Pour l'instant, elle développe des sauces tomates et des conserves de pois chiches. Le partenariat vise à proposer une collecte de dons

<sup>3</sup><https://www.infogm.org/6467-semences-paysannes-comment-les-valoriser>

<sup>4</sup><http://ressources.semencespaysannes.org/bip/fiche-bip-309.html>

au profit du RSP : cette collecte est proposée au moment de l'achat sur le site boutique de l'entreprise. Les sommes reçues sont pour l'instant affectées au projet de sélection tomates (voir potagères 1.2.4.).

---

## 2. VEILLE JURIDIQUE

### 2.1. Axe commercialisation

#### 2.1.1. Mise en place de la réglementation pour les plants fruitiers

La mise en place d'une nouvelle réglementation européenne en 2017 a amené une nouvelle dynamique de travail au sein du groupe arboriculture (qui regroupe des pépiniéristes, arboriculteurs, associations de conservation du patrimoine fruitiers, pas forcément tous membres du RSP).

Un travail collectif de compréhension de la réglementation européenne en 2017 a permis la rédaction à plusieurs mains d'une synthèse pédagogique disponible depuis décembre 2017 sur le [site internet du RSP](#). Une première formation sur ces sujets a eu lieu en octobre 2017 sous l'impulsion de Renova.

Le partage des enjeux s'est prolongé en 2018 au sein du groupe (ex : partage avec la commission arboriculture de la FNAB) et au cours de différents temps réguliers d'échanges téléphoniques.

En parallèle, le travail de recensement plus large des acteurs et des dynamiques en cours avec l'appui de Fruits Oubliés Réseau se poursuit.

#### 2.2.2. Règlement AB

Le [nouveau règlement relatif à la production biologique et l'étiquetage des produits biologique](#) a été adopté le 30 mai 2018. Il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Sur les aspects semences, il contient deux nouveautés majeures : l'apparition du concept de « variété biologique adaptée à la production biologique » et la possibilité de commercialiser du matériel de reproduction de « matériel hétérogène biologique ». Si la plupart des acteurs de la bio ont salué ces dispositions, le RSP a une position plus réservée. Celle-ci a notamment été développée dans sa note d'analyse, publiée sur le site internet : [« La commercialisation de « matériel hétérogène », une avancée pour les semences paysannes ? »](#). Cette analyse, résumée et actualisée suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 25 juillet 2018 sur les nouveaux OGM, a aussi été partagée avec nos partenaires européens au sein de LLD.

Un groupe de travail a été mis en place pour discuter des enjeux semences du nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique et en comprendre la portée. Ce groupe s'attache notamment à suivre la rédaction des actes délégués de la Commission sur le matériel hétérogène et les variétés adaptées à l'agriculture biologique. En effet, il convient de rester particulièrement vigilant, afin que cette ouverture se fasse au réel avantage des paysans et non au seul profit des industriels semenciers.

#### 2.2.3 Loi issue des EGA

Le suivi du texte de la [Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous](#), issue des Etats généraux de l'alimentation, a été riche en rebondissements. Si le projet de loi initial ne contenait aucune disposition intéressant les semences, quelques amendements sur les 2310 déposés en première lecture à l'Assemblée en traitaient directement. Avait été introduit en particulier [un amendement](#) proposant une nouvelle rédaction de la disposition de l'article L. 661-8 du Code rural<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Depuis la loi Biodiversité de 2016, cet article clarifiait la possibilité pour les jardiniers amateurs d'échanger à titre gratuit des semences et plants de variétés du domaine public non inscrites au Catalogue officiel

afin de clarifier la possibilité de vendre des semences de variétés non-inscrites aux jardiniers amateurs. Cet amendement ne venait en réalité qu'apporter une reconnaissance textuelle à l'interprétation du décret 81-605 faite par le RSP, pour qui la définition de commercialisation donnée par ce dernier ne concerne que les cessions faites « en vue d'une exploitation commerciale de la variété », ce qui exclu de fait les cessions à destination d'un public d'amateurs, qu'elles soient réalisées à titre gratuit ou onéreux. Les éléments concernant l'article L.66168 du code rural, conservée dans le texte définitif adopté par l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018, ont cependant été censurés par le Conseil Constitutionnel. **Cette censure ne remet toutefois pas en cause l'interprétation du RSP**, car elle découle de vice de procédure : c'est ici la forme et non le fond de l'article qui est incriminée. Les « Sages » du Conseil ont en effet estimé que cet article (ainsi que 21 autres), introduit par amendement en première lecture, constituait un « cavalier législatif », c'est-à-dire qu'il ne présentait pas de lien, même indirect avec le projet de loi initial. La procédure d'adoption de cet article étant contraire à la Constitution, il est censuré.

L'autre disposition relative aux semences, qui prévoyait la possibilité de vendre des semences en mélange de variété a été supprimée du texte de loi avant son adoption. Cette question visait plus particulièrement le commerce de semences fourragères et de céréales. Elle a été réglée par l'adoption fin juin de deux arrêtés autorisant la commercialisation de mélanges de semences de plantes fourragères et de céréales.

D'un point de vue plus global, l'ensemble des acteurs de la société civile impliqués dans les États généraux de l'alimentation ont dénoncé ce texte, adopté au forceps par la majorité parlementaire. Les sénateurs avaient en effet refusé de discuter sur le texte proposé par l'Assemblée nationale suite à l'échec de la commission mixte paritaire, estimant que le projet de loi était globalement défavorable aux agriculteurs sur qui il vient faire peser de nouvelles contraintes, tout en ne résolvant pas le problème du poids prépondérant des distributeurs et industries agro-alimentaires. Les sénateurs ont aussi dénoncé l'inflexibilité de la majorité gouvernementale, qui a refusé toute conciliation pour imposer son point de vue et le mépris de leur travail par l'Assemblée nationale. Le texte de loi piétine selon eux les résultats des États généraux de l'alimentation, dont il est censé être la concrétisation. Cela n'a pas empêché l'Assemblée nationale de voter le texte en l'état, saluant elle, de son côté, une grande avancée !

## **2.2. Axe ressources génétiques**

### *2.2.1. Travaux de la section Ressources Génétiques du CTPS<sup>6</sup>*

Impliqué depuis 2016, dans la section « ressources génétiques » du CTPS, le RSP a poursuivi en 2017 et 2018 son travail de suivi des travaux de cette section. Nous avons à nouveau partagé avec ses membres la réalité du travail de terrain ainsi que les enjeux de fond identifiés en terme de gestion des ressources génétiques à la ferme lors d'une présentation réalisée par Pierre Rivière et Jean-François Berthelot en juin 2018.

Ces échanges n'auront pas permis de répondre à nos interrogations, aussi le CA a décidé de se retirer de cette section du CTPS en envoyant sa lettre de démission en octobre 2018. Les raisons de cette démission sont le manque de moyens alloués à notre implication dans ce travail et le refus de la section de mettre en place des ateliers de discussions sur le cadre international régissant les ressources génétiques (TIRPAA) et son implémentation dans le droit français au regard des risques de biopiraterie et de brevetage du vivant notamment.

### 2.2.2 TIRPAA<sup>7</sup>

Suite à la septième réunion du comité directeur du TIRPAA en octobre 2017<sup>8</sup>, un groupe de travail ad-hoc sur les droits des agriculteurs a été mis en place. Dans ce cadre, le RSP a réagi<sup>9</sup> auprès du secrétariat du TIRPAA sur la contribution présentée par le gouvernement français lors de la dernière consultation réalisée au printemps 2018 ainsi que par les éléments retenus par le secrétariat dans sa synthèse pour le travail du groupe de travail ad-hoc sur les droits des agriculteurs.

Plusieurs membres du RSP (notamment BEDE et la Confédération Paysanne) suivent ce groupe de travail ou appuient certains des participants.

### 2.2.3 Fondation sur la Recherche pour la Biodiversité (FRB).

Le RSP est toujours membre du COS, Comité d'Orientation Stratégique, pour le mandat 2018-2020. La FRB demeure aujourd'hui essentiellement un espace de rencontre et d'échanges d'informations générales avec les différentes parties prenantes (chercheurs, institutions, entreprises, société civile). Ainsi, notre représentant, Bob Brac de la Perrière, a participé, en septembre 2018, à la table ronde « Les solutions pour une alimentation saine (en diversité et en qualité) », tenue lors de la journée anniversaire des 10 ans de la Fondation.

## 2.3. Axe biotechnologies

La procédure enclenchée avec le recours VRTH<sup>10</sup> s'est poursuivie en Cour de Justice Européenne (CJUE). En 2015, lors du dépôt de ce recours en Conseil d'État, il s'agissait de remettre en cause la culture des colzas et tournesols rendus tolérants aux herbicides et de poser la question des OGM cachés. Initialement, le recours ne concernait que les techniques de mutagenèse classique (celles des VrTH). Suite à l'audition en Conseil d'État en juin 2016, la question des nouveaux OGM (appelés NBT par l'industrie) s'est greffée au dossier. En effet, avant de rendre sa décision, le Conseil d'État a décidé d'interroger la CJUE sur les points suivants (questions préjudicielles) : la mutagenèse doit-elle rentrer dans le champ d'application de la directive qui réglemente les OGM ? Qu'en est-il des nouvelles biotechnologies dont la plupart sont des développements de la mutagenèse ? Si ces techniques ne sont pas réglementées, la présente directive va-t-elle à l'encontre du principe de précaution ? Est-ce que les états peuvent proposer une réglementation nationale concernant les techniques qui ne sont pas dans le champ d'application ?

La CJUE a répondu le 25 juillet 2018<sup>11</sup> à ces quatre questions en rendant un arrêt positif sur différents points :

- confirmation que les organismes obtenus au moyen de techniques de mutagenèse (quel qu'elles soient) sont bien des OGMs au sens de la réglementation européenne (directive 2001-18)
- sur les nouveaux OGM, affirmation qu'au vu de la réglementation européenne ces techniques répondent bien à la définition d'OGM et que « les organismes obtenus au moyen de techniques/méthodes nouvelles de mutagenèse qui sont apparues ou se sont principalement développées depuis l'adoption de ladite directive (cad 2001) » doivent être réglementés comme des OGMs.
- concernant les VrTH « traditionnelles », rappel que seuls les « organismes obtenus au moyen de techniques/méthodes de mutagenèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps » sont concernés par l'exemption d'autorisation et de traçabilité. La question reste donc entière car aucune étude

7 Traité International sur les Ressources Phytogénétiques liées à l'Agriculture et l'Alimentation, traité de la FAO

8 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-2010.html>

9 <https://drive.google.com/file/d/1HbQep5QQvd3wwTVovkLEJhjPlbMyMsVJ/view?usp=sharing>

10 Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides

11 Après les conclusions de l'avocat général rendues en janvier 2018.

sérieuse n'a effectivement permis de trancher sur la sécurité avérée des techniques de mutagenèse « traditionnelle ». Interrogée par le juge européen en octobre 2017 lors d'une audition, la Commission Européenne n'a pas su répondre à cette question....

- Enfin la CJUE ouvre une seconde voie pour la régulation des VrTH issues de mutagenèse « traditionnelle » : ce n'est pas parce que ces OGMs ne sont pas réglementés au niveau de l'UE que les États membres ne peuvent pas les réglementer au niveau national s'ils respectent les règles relatives à la libre circulation des marchandises (et les principes généraux du droit européen).

Le travail avec les huit organisations partenaires dans ce recours a donc continué en 2017-2018 :

- audition en octobre 2017 devant les juges de la CJUE ;
- en mai et juin 2018, deux lettres collectives ont été adressées à BASF dans l'attente de la décision de la CJUE. L'objectif était ici de demander des explications sur le mode d'obtention des variétés de colza Clearfiel ;
- réaction collective lors du rendu de l'arrêt de la CJUE (voir communiqué de presse) ;
- participation aux réunions téléphoniques et physiques (qui sont élargies à l'ensemble de la société civile française).

Suite à l'arrêt de la CJUE, que les pro-OGM critiquent très fortement, les lobbies se sont activés pour dénoncer une décision non applicable selon eux, remettant en cause l'innovation dans le domaine des biotechnologies. La volonté de réformer la réglementation OGM (modification de la directive 2001/18 dans la suite d'une proposition des Pays-Bas) est fortement réactivée.

Concernant le recours devant le Conseil d'État, la procédure est dans une phase finale : le juge français doit à présent prendre en compte l'arrêt de la CJUE pour rendre sa décision. En pratique, un dernier mémoire complémentaire est en cours de rédaction avec les 8 organisations requérantes en novembre 2018 et le gouvernement français a également remis un mémoire complémentaire. Le calendrier définitif et la date de la décision finale du juge français ne sont pas encore connus.

## **2.4. Axe Droits de propriété industrielle**

L'activité sur cette axe a été moindre en 2018, notamment parce que la coalition No Patents On Seeds est toujours en cours de transformation. Elle s'est pour le moment recentrée sur les pays germanophones.

Le RSP suit à travers la veille juridique les évolutions réglementaires liées au brevet ( ex : Décret n° 2018-429 du 31 mai 2018 relatif au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet et dispositions dans la loi PACTE) ainsi que les procédures de recours contre des brevets auxquelles nous avons été associées (ex : annulation du [brevet Brocoli coupé](#) en septembre 2018).

## **2.5. Mouture à la ferme**

Au premier semestre 2018, le groupe de suivi « meunerie-boulanges » auquel participe aussi la FNAB et la Confédération paysanne, a décidé de solliciter de nouveau le cabinet du ministre de l'agriculture pour défendre le statut des paysans qui transforment leur production à la ferme. Une rencontre avec le cabinet du ministre a été organisée le 20 septembre. Christophe Pouyanne (Pétanielle) et Emilie Lapprand s'y sont rendus pour le RSP. Lors de ce rendez-vous a été à nouveau présentée la nécessité de respecter le statut du paysan, qui comprend la transformation de sa propre production et qui ne peut se voir appliquer la réglementation découlant de l'exploitant de moulins (ex : taxe farine, suivi administratif, etc.). Si une clarification sur ce point est obtenue, alors il serait envisageable dans un second temps de définir les « bonnes pratiques » de la mouture à la ferme (à

voir dans quel cadre). Suite à cette rencontre, les demandes ont été formalisées dans une lettre envoyée à Mathias Guillet, représentant du cabinet du ministre. Ce dernier est resté en poste après le remaniement ministériel de l'automne 2018. Nous sommes en attente des suites de la part du ministère à ce jour.

Sur le front des contrôles, il nous a été rapporté au printemps 2018 que les douanes de certains départements (Loire) demandaient aux paysans meuniers et boulangers de respecter la réglementation meunerie, et notamment de s'acquitter de la taxe farine et de fournir leurs états statistiques.

En parallèle, la mise à jour de l'outil de synthèse de la réglementation et des actions en cours est en train d'être mis à jour à destination des paysan-ne-s.

## **2.6. Réglementation sanitaire et contrôle**

Un travail de compréhension et d'analyse des nouveaux règlements européens sur la santé des plantes ([règlement 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux](#)) et les contrôles officiels (règlement 2017/625 concernant les contrôles officiels) a été entamé au sein du RSP. Ces derniers, qui entreront en vigueur mi-décembre 2019, bousculent en effet la situation actuelle, notamment en matière d'obligation pour les professionnels. Un premier travail de synthèse a été réalisé. Mais au vu de la complexité et de la transversalité du sujet, il a été décidé de privilégier une approche pratique, et d'intégrer ces questions relatives à la qualité sanitaire et au contrôle lors des rencontres sur le terrain en partant de cas concrets. Un atelier sur la thématique a ainsi été mené en juillet aux rencontres potagères.

Un travail de terrain a également été accompli soit en réaction à des situations de contrôle (cas du Clavibacter sur la tomate), soit en réponse à des besoins exprimés par les paysan-ne-s. Ainsi, Stéphanie Klaedtke de l'ITAB, travaille au sein du groupe « sélection participative céréales à paille », avec certains collectifs locaux sur le sujet de la gestion de la carie, maladie du blé transmissible par la semence.

Deux axes de travail parallèles se dégagent :

- d'une part accroître la compréhension plus fine des deux règlements cités et le partage des enjeux au sein du RSP ;
- d'autre part renforcer la connaissance des pratiques actuelles de « santé des plantes » des différents acteurs du réseau et travailler à la construction d'une vision alternative à celle du système agro-industriel prévalant dans les deux règlements européens. Dans cette logique, l'organisation de temps d'échange se poursuivra en 2019.

La mise en place de ces deux règlements interroge aussi plus largement sur le rapport aux normes. Une réflexion sur le sujet a été amorcée, notamment au sein d'un atelier organisé dans le cadre des rencontres nationales du RSP des 5, 6 et 7 octobre 2018.

## **2.7. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires**

Les outils et temps d'échanges développés en 2016-2017 afin de renforcer en interne au sein du RSP la compréhension et l'appropriation des enjeux juridiques ont été maintenus et renforcés :

- L'animation des réunions téléphoniques suite à chaque Conseil d'Administration afin d'aborder avec l'ensemble des membres les sujets juridiques abordés en CA, suspendue pendant le congé sabbatique d'Emilie, a repris à son retour cet été. Au cours de ces réunions, sont abordées de manière plus large les thématiques réglementaires qui sont au cœur de l'actualité des membres.
- Le kit réglementaire, paru en décembre 2017, qui fait le point sur la situation réglementaire de la commercialisation des semences, a été actualisé et réédité en [avril 2018](#), pour

permettre une diffusion plus large. Il est disponible aussi bien [en ligne](#) sur le site du RSP qu'en format papier<sup>12</sup>. A ce jour, environ 1500 exemplaires papier ont été distribués.

- La diffusion tous les deux mois d'une synthèse pédagogique de la veille juridique semences, a été mise en place. Ce document fait la synthèse des actualités relevées lors de la veille juridique hebdomadaire. Diffusé largement sur les listes mails du réseau, il est aussi disponible sur le site internet ([ici](#)).

## 2.8. Coordination européenne Libérons La Diversité (LLD)

Des moyens ont pu être dégagés à travers les programmes de recherche européens et le soutien de la FPH pour permettre de réunir les membres afin de revenir aux fondamentaux de LLD, qui est avant tout un espace de rencontres pour des échanges directs entre praticiens. En 2018, cette dynamique s'est élargie avec l'adhésion formelle de deux nouveaux membres à LLD (Réseau Meuse Rhin Moselle en Belgique/Luxembourg et Aegylops en Grèce) et l'intérêt exprimé de 6 nouvelles organisations (Scandinavie, Hongrie, Irlande et Portugal) au cours de la rencontre annuelle qui s'est déroulée début octobre dans le Lot-et-Garonne.

Les échanges de fond lors des rencontres annuelles d'octobre 2018 ont confirmé l'importance de cette vocation première de LLD : être un espace d'échange et de diffusion autour des pratiques et un lieu de partage des différents contextes nationaux des membres ainsi que des compétences de chacun sur les enjeux européens.

Si la coordination européenne apparaît à nouveau comme un véritable espace de mise en réseau, on constate par ailleurs que la participation aux programmes de recherche européens pose des questions de fond sur les orientations à venir, notamment dans le rapport au monde institutionnel et à la formalisation de nos pratiques. Ainsi LLD est partenaire du projet de recherche européen Dynaversity (DYNAmic seed networks for managing European diVERSITY) qui a débuté fin 2017. L'un des objectifs finaux du programme est de produire des recommandations pour que l'intégration de la conservation à la ferme ne soit pas « oubliée » dans la gouvernance européenne qui se met en place sur les ressources génétiques. Deux tendances se dessinent au sein de la coordination européenne : certains membres de LLD sont intéressés par les moyens que peuvent apporter ces projets et l'accès facilité aux banques de gènes qu'ils permettent alors que d'autres, dont le RSP, s'inquiètent de la tendance de ces projets pour « formaliser le secteur informel » et surtout mettre à disposition les connaissances des paysans sur leurs semences pour faciliter le « pre-breeding » de l'industrie et le dépôt de brevets. Le RSP devra rester vigilant sur ces points dans les années à venir pour que la mise en réseau à l'échelle européenne soit plus un outil pour renforcer horizontalement les réseaux nationaux.

---

## 3. VIE ASSOCIATIVE

### 3.1. Les nouveaux adhérents du réseau

**Agrof'île** : association de promotion et sensibilisation à la démarche d'agroforesterie et de sols vivants en Île-de-France. Elle propose un accompagnement technique des agriculteurs dans des projets de plantation et de changement de pratique, organise des expérimentations chez les paysans notamment autour des blés paysans.

**CIVAM AD 49** : ce CIVAM du Maine et Loire accompagne des groupes d'échanges par production (bovins, ovins, porcins, apiculteurs) et par thématique (grandes cultures en système herbagers, biodiversité, santé animale). Elle anime un groupe d'éleveurs qui s'intéressent à la biodiversité présente dans leurs prairies et qui souhaitent valoriser des arbres et arbustes en arbres fourragers

<sup>12</sup> Les demandes de kits réglementaires en format papier sont à adresser à Amélie ([amelie@semencespaysannes.org](mailto:amelie@semencespaysannes.org)). Il est disponible au prix de 0,5€ par kit + frais de port.



ainsi que la production de semences prairiales adaptées à leur contexte pédoclimatique.

**Haute Loire Bio** : ce GAB anime un GIEE « Les Epis de Cérés » qui se donne comme objectif de participer à la connaissance et au développement de l'usage des céréales populations. Depuis 2015 il existe une plateforme de blé mise en place avec la Chambre d'Agriculture, l'ITAB et Celnat. Depuis l'automne 2017 deux plateformes « paysannes » ont été mises en place, elles sont auto-gérées par les agriculteurs et implantées chez deux agriculteurs du groupe. L'enjeu principal est de permettre aux agriculteurs du groupe de faire eux-mêmes les observations.

A noter que deux structures anciennement membres *via* Bio d'Aquitaine (ancienne FRAB Aquitaine aujourd'hui dissoute dans le cadre de la fusion des anciennes régions) ont souhaité adhéré directement au RSP : **AgroBio Périgord** et **B.L.E.**

Agrobio Périgord a démarré le travail sur les semences paysannes en 2001, sur les variétés paysannes de maïs population. Pionnier sur cette espèce, l'association a diffusé des semences auprès de nombreux agriculteurs partout en France et est à l'origine de l'essaimage de la démarche avec la création de nombreux collectifs et d'un groupe national maïs population.

B.L.E. (GAB du Pays Basque) travaille depuis de nombreuses années sur le maïs population dans le cadre du programme « L'Aquitaine cultive la Biodiversité » (coordonné par Agrobio Périgord), notamment sur le Grand Roux Basque avec le groupe Arto Gorria et la valorisation du maïs pour l'alimentation humaine (projet Miam). Elle travaille aussi sur les variétés paysannes de potagères, de céréales à paille et avec l'association IMOZK sur les vignes anciennes du Pays Basque.

Le RSP regroupe aujourd'hui 95 structures membres (voir liste des membres en décembre 2018 en annexe).

### 3.2. L'équipe salariée

Voici les mouvements qui ont rythmé la vie de l'équipe durant la période. Comme annoncé à l'AG dernière, Émilie Lapprand, animatrice de la veille juridique, est partie en congé sabbatique de janvier à juillet. Amélie Hallot-Charmasson est arrivée dans l'équipe en novembre 2017 pour assurer le remplacement d'Emilie durant son congé sabbatique de 6 mois. Au retour de celle-ci, elle est venue renforcer l'équipe pour constituer le binôme « Juridique » avec Emilie.

Après un stage de 6 mois au RSP, Ismaël Rodriguez Y Hurtado est venu également rejoindre l'équipe à partir de novembre 2017, pour constituer le binôme « Développement de terrain » avec Pierre Rivière.

Agathe Ravoire qui avait été embauchée à la suite du congé parental de Charlotte pour travailler sur les projets européens a fini son contrat fin décembre 2017. Elle a ensuite été réembauchée en avril jusqu'à fin octobre 2018 pour coordonner l'organisation des Rencontres Nationales du RSP (qui ont eu lieu du 5 au 7 octobre).

Nous avons accueilli deux stagiaires durant 6 mois chacune : Nadia Ehresmann qui a travaillé sur le spicilège et les bases de données et Giada Bellia qui a rédigé son mémoire de Master 2 sur le métier des artisans semencier.

### 3.3. CA, groupes de travail thématique

CA : 5 CA se sont tenus sur l'exercice (auquel se rajoute un autre début novembre). Les tableaux de communication interne à destination des membres du CA continuent d'être réalisés et semblent appréciés pour la préparation des CA. Les compte-rendu et les relevés de décisions synthétiques ont été rédigés, validés par les présents aux CA puis envoyés à chaque membre.

#### Groupes de travail :

- Le **groupe de travail communication** a fonctionné cette année pour la conception des

outils de la Semaine des SP et en suivi des dossiers importants en termes de communication (correction des communiqués de presse et lettre d'information, refonte du site web).

- Le **groupe de travail Formation** a été créé en début d'année 2018 pour développer une offre mutualisée de formation associant les praticien(ne)s du RSP et les salarié(e)s. Le GT réfléchit à la mutualisation des contenus existants et leur harmonisation. Il sera amené à définir et rédiger de nouveaux contenus/modules, mettre à jour tous ces différents modules, réfléchir à un cadre déontologique etc.
- **Groupe de travail statuts** a fait un pré-travail de refonte des statuts suite à la demande de l'AG 2017. Les changements proposés concernent les différents niveaux d'implication des membres, le rééquilibrage des collèges, la représentation de l'équipe salariée, une réflexion sur les niveaux et modes de prises de décision, les modes de gestion des conflits. Il s'agissait de mener un travail d'adaptation du cadre statutaire à la mise en œuvre de fonctionnements plus horizontaux. Le CA du 25-04-2018 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) en marge de l'AG ordinaire pour pouvoir voter ces nouveaux Statuts. Le groupe de travail a rédigé une première version qui a été amendée par le CA en septembre. Cette version a été proposée à tous les membres qui ont pu proposer des amendements. Les propositions d'amendements des membres ont été à nouveau travaillées en CA en novembre et le CA a validé à l'unanimité moins une voix une version finalisée qui sera soumise au vote de l'AGE lors de l'AG 2018.
- **Groupe de travail charte** : groupe opérationnel depuis novembre 2017. Son mandat a été validé lors de l'AG de décembre 2017 avec l'objectif de faciliter la construction d'une charte éthique élaborée collectivement qui sera le socle commun de l'ensemble des adhérents du RSP. Ce groupe a ainsi proposé deux exercices de consultation durant la période dans l'objectif initial de soumettre un premier texte à amendements. Sur la base d'un atelier de réflexion lors de l'AG 2017, [un questionnaire \(avec un guide d'appui\)](#) a été envoyé aux membres en juin 2018. Les résultats sont disponibles dans le lien de téléchargement ci-dessus. Deux constats se sont imposés : d'une part, le trop faible nombre de réponses (10 d'organisations et 2 individuels) n'a pas permis la représentativité nécessaire pour élaborer un premier texte solide ; d'autre part, des divergences assez fortes sont apparues sur les finalités, sur les questions ayant trait à la valorisation des semences paysannes (circuit long notamment) et sur les niveaux d'engagements à la charte. Pour ces raisons, le groupe de travail a réorienté son calendrier et s'est donné comme objectif pour l'AG 2018 d'identifier et de faire valider un noyau dur de valeurs/principes/finalités partagées afin de finaliser la charte en 2019.

### 3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement

Depuis 2010, une évolution vers un fonctionnement plus ascendant et horizontal est souhaitée au sein du RSP. Plusieurs temps de réflexion collective, notamment la consultation des membres de 2017, ont abouti à un diagnostic partagé. La gouvernance actuelle de type centralisé est perçue de manière partagée comme une faiblesse et renvoie à plusieurs limites : faible renouvellement des administrateurs, mandats cumulés ou peu clairs des représentants au CA, difficultés de transmission de l'information, faible niveau de démocratie, augmentation croissante des adhérents, règles internes informelles ou absence de règles... Ce processus a généré des orientations fortes en terme d'horizontalité et de mise en réseau lors de l'AG 2017. Il a notamment impulsé la mise en œuvre de deux chantiers structurels importants (voir rapport d'orientation AG 2018-2020) : l'un sur l'élaboration d'une charte éthique, l'autre sur la réforme des statuts.

Le travail sur les statuts mené par un groupe de travail mandaté par l'AG et amendé par les membres a abouti à une [proposition consolidée](#), soutenue à l'unanimité du CA (moins une voix). Il introduit des bases de fonctionnement plus horizontaux : prise de décision préférablement au

consentement, validation par défaut avec un scrutin 2/3, rééquilibrage des collèges (disparition du collège membre fondateurs), prise en compte des différents niveaux d'implication des membres (catégorie membres actifs et membres sympathisant). Ce travail pourra être affiné par la refonte du règlement intérieur en 2019 par le CA.

En vu de générer par la pratique une culture organisationnelle plus horizontale, le CA et l'équipe salariés ont été accompagné en 2018 par deux sociologues d'intervention (Autrement Dit) spécialisés dans la sociologie des organisations et dans les modes de gouvernance. Autrement Dit a ainsi assuré un cycle de formation/accompagnement durant trois conseils d'administration et deux réunions d'équipe du RSP en 2018 afin de former l'équipe salariée et les administrateurs du RSP à l'utilisation d'outils d'animation, de régulation de groupe et de prise de décision basés sur le consentement. Leur vision extérieure sur les processus en cours dans le groupe lors des discussions s'est avérée précieuse pour améliorer nos pratiques de prise de décision.

---

## 4. COMMUNICATION

### 4.1. Semaine des Semences Paysannes 2018

33 événements ont été organisés dans 9 nouvelles régions (+ Belgique). La très grande majorité avait une vocation grand public : cinés et projections-débats, fêtes des battages, marchés paysans, foires aux plantes et bourses aux graines, dégustations, visites de Maisons des Semences Paysannes.... ont constitué autant de lieux et d'activités transversales pour sensibiliser le public sur la thématique des semences paysannes. Les collectifs membres du RSP ont saisi cette opportunité pour mettre en avant leurs divers projets autour de moments participatifs et festifs dans les champs et les fermes.

Comme l'année dernière, le RSP s'est associé à l'événement « Bio et Local c'est l'idéal », organisé par la FNAB qui est membre fondateur du RSP.

[Une page dédiée](#) sur le nouveau site web a été créée : elle fait partie des pages les plus visitées du nouveau site avec près de 8200 visiteurs depuis août.

Des supports de communication dédiés ont été diffusés :

- 350 affiches A3 et 500 flyers
- 500 exemplaires de « 10 idées reçues sur les semences paysannes »,
- 500 exemplaires de « 10 idées pour que vivent les semences paysannes ».

Une présentation de la Semaine a été intégré dans le kit « Manger Bio et local, c'est l'idéal 2018 » qui a été diffusé dans 250 magasins.

Les éléments graphiques composant l'affiche ont été mis à disposition des membres sous licence Creative Commons (Réseau Semences Paysannes/Aline Jayr Creative Commons BY NC SA). Plus ponctuelle, un appui organisationnel et de mise en réseau a pu être donné sur demande de certains membres.

### 4.2. Publications

[La BD pédagogique](#) sur les enjeux relatifs aux semences et aux OGM a été finalisée et éditée au printemps 2018 à 15000 exemplaires (en partenariat avec la Confédération Paysanne et les Amis de la Confédération Paysanne). Il s'agit d'un petit format, maniable (A5), décliné en une vingtaine de planches. Au travers d'un récit de vie menant de l'ingénierie génétique à l'agriculture paysanne biologique, Lognon, l'auteur, replace les OGM dans le contexte de l'industrialisation de

l'agriculture, particulièrement de la sélection, et nous donne les clés pour développer une pensée critique sur les biotechnologies et sur la privatisation du vivant par le brevet. En contraste, il crayonne une autre voie pour nourrir les peuples : les semences paysannes, base de notre alimentation et source inépuisable de biodiversité. Cette BD apporte un éclairage pédagogique des enjeux liés aux biotechnologies et aux semences.

Le RSP s'est également investi dans la coédition d'[un ouvrage](#) porté par le Collectif des Semeurs du Lodevois Larzac (écrit par Yves Giraux) et BEDE : en partant de l'exemple d'une variété d'oignon qui a failli être perdue et se diffuse aujourd'hui à partir d'un petit terroir de l'Hérault, ce livre met en lumière, à un niveau plus global, l'intérêt des semences paysannes pour l'agriculture biologique. Cet ouvrage sera disponible sous peu.

En routine, l'équipe du RSP répond régulièrement à des sollicitations de relecture ou d'écriture sur de documents réalisés par les membres (plaquettes et autres supports de communication, écriture d'un article pour la revue N&P paru hors période de ce rapport...)

### **4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S)**

Cette veille est animée par Frédéric Prat d'Inf'OGM et résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP. [Une page dédiée](#) a été créée sur le site d'Inf'OGM, l'équipe RSP a contribué à la relecture et la rédaction des articles semences du bulletin d'Inf'OGM. Deux articles ont été écrits par les animateurs du RSP<sup>13</sup>.

La liste de diffusion et de discussions d'informations généralistes sur les semences est toujours alimentée quotidiennement (liste [info-semences]) par Fred Prat d'Infogm. Cette liste est ouverte à toutes et tous sur demande.

### **4.4. Outils de communication**

#### *4.4.1. Refonte du site web.*

Le nouveau site sur l'adresse [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org) est en ligne depuis septembre 2018.

L'accueil du site comprend les catégories principales, un bandeau de une, 3 entrées privilégiées ([les semences paysannes](#), [les membres du RSP](#) et [le site boutique](#)) et une « sous une » permettant de mettre en avant des articles de presse (repris de la sous rubrique [presse](#)) ou des informations ayant trait à la vie du réseau (reprises de la sous rubrique [vie du réseau](#)). L'objectif est de proposer une bonne accessibilité à l'information et de mettre en avant les collectifs membres du RSP.

Pour aller plus loin dans les activités et dans l'analyse, l'internaute peut se plonger dans les catégories [Semons Nos droits](#) et [Cultivons la Diversité](#).

Le site ressource a été mis au couleurs du nouveau site : il s'organise en deux sous catégories ([réglementation](#) et [approche du vivant](#)) et comprend désormais un moteur de recherche performant par mot clés. L'arborescence de base, quant à elle, reste identique.

Au vu du travail conséquent mis en œuvre dans cette refonte (coordination du projet, tri de l'information, écriture, relecture...), il manque encore certains contenus qui vont arriver courant 2019. La priorité est de renseigner la carte des membres qui est pour l'instant vide à l'exception de 3 exemples et renvoie vers l'ancien site. De plus, certaines fonctionnalités doivent encore être explorées (newsletter).

[L'ancien site](#) a été archivé, ce qui nous permettra de retrouver peu à peu les liens brisés importants et de les remettre sur le nouveau site. Les retours d'utilisateurs sont en train d'être compilés et seront traités par la suite pour envisager des développements ultérieurs (fonctionnalités

<sup>13</sup> <https://www.infogm.org/6467-semences-paysannes-comment-les-valoriser>  
<https://www.infogm.org/6518-numerisation-maisons-des-semences-paysannes-danger>

collaboratives par exemple qui pourrait permettre aux membres de gérer les informations publiées sur la carte des membres).

L'utilisation des logiciels libres a été privilégiée (Joomla, Open Street Map...). Certaines fonctionnalités n'ont pas été retenues car faisant appel à des entreprises peu éthiques (Google, Paypal par exemple). L'ensemble des contenus (sauf exceptions) est en licence Réseau Semences Paysannes Creative Commons BY NC SA. Cela permet de protéger juridiquement nos contenus de toute récupération commerciale tout en permettant une utilisation libre pour tous.

Au niveau budgétaire, les choix techniques comportent un coût fixe annuel (abonnement serveur, maintenance périodique du webmestre permettant la mise à jour des modules ce qui permet l'adaptabilité du site contrairement à l'ancien, abonnement à certains composants)

Ce site nous offre une meilleure visibilité ce qui n'est pas sans conséquence (augmentation conséquente des sollicitations via le formulaire contact notamment).

#### 4.4.2. Divers

- 3 lettres d'information (format newsletter) ont été élaborées (voir 1.1 Partage des savoirs et formations) ; 3 articles ont été publiés sur le nouveau site web ([Histoire de laitues](#) / [Les semences interdites ?](#) / [Quand les semences biologiques deviennent du matériel](#)) et les informations de la vie du réseau relayées.
- Communiqués de presse : deux communiqués de presse ont été publiés cette année, un commun avec les requérant du recours VRTH saluant [la décision de la Cour de Justice Européenne concernant les nouveaux OGM](#) (voir aussi 2.3 Biotechnologies) et un en réaction à la nouvelle campagne de Carrefour ([Carrefour : merci patron !](#))
- La page [facebook Réseau Semences Paysannes](#) est alimentée plusieurs fois hebdomadairement ;
- De nombreux contacts avec la presse ont été assurés (accueil, mise en réseau avec les membres, envoi de documents-ressources...). Le travail de refonte du site n'a pas permis de tenir à jour une revue de presse régulière. Ce travail sera repris en 2019 et alimentera la rubrique presse du nouveau site.

#### 4.5. Sensibilisation

Il devient difficile de lister toutes les interventions des administrateurs et salariés au cours de l'année. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter une liste complète des interventions faute de temps pour compiler l'information, mais il est important de noter que les sollicitations augmentent fortement, signe d'une plus grande reconnaissance mais aussi d'une nécessité d'élargir le cercle des intervenants. Voici quelques exemples d'interventions en 2018:

- Conférence sur l'histoire de la sélection dans le cadre du Festival Culture et Cinéma à Nérac (mars 2018)
- Deux séminaires controverse à l'Agro de bordeaux (octobre 2017 et septembre 2018)
- Intervention à la « Faites sans OGM » (mai 2018)
- Séminaire controverse à Agroparistech (UMR Lisis janvier 2018)
- Conférences kaizen en avril 2018.

En routine, l'équipe répond après priorisation aux sollicitations diverses qui nous parviennent par de la mise en réseau et des entretiens.

## 5. RAPPORT FINANCIER

Cf. documents joints :

- Compte de résultat 2017-2018,
- Bilan financier 2017-2018,
- Budget prévisionnel 2018-2019

### Explication du résultat annuel

Le compte de résultat de l'exercice du 1/10/2017 au 30/09/2018 présente un solde positif de 2 966,89 €.

#### 1. Évolution du résultat :

	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Au 30/09/2016
Résultat d'exploitation	2 967 €	3 309 €	17 309 €
Fonds associatif	85 577 €	82 610 €	79 301 €

**2. Les charges** : Total de 433 711 € pour 2017-2018 soit une baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES	Réalisé au 30/09/18	Ratio
<b>CHARGES PERSONNEL</b>	<b>312 758 €</b>	<b>72%</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 307 €</b>	<b>14%</b>
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>58 646 €</b>	<b>14%</b>
Déplacements/Missions divers	1 310 €	2%
<b>JURIDIQUE</b>	10 396 €	18%
<b>RECHERCHE</b>	8 940 €	15%
<b>EUROPEEN</b>	15 959 €	27%
<b>MISE EN RÉSEAU</b>	22 040 €	38%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>433 711 €</b>	<b>100%</b>

- Les charges de personnel représentent cette année 72 % du total de nos charges

	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Au 30/09/2016
Charges salariales	312 758 €	256 884 €	243 380 €
Part sur le total des charges d'exploitation	72 %	52 %	62 %

Le montant et le pourcentage de la part des charges de personnel sur les charges d'exploitation est en forte augmentation car il y a eu 3 recrutements (2 personnes en CDI sur les parties Juridique et Développement de terrain, et 1 personne en CDD pour coordonner les Rencontres Nationales).

- **Les charges de fonctionnement** représentent cette année 14% du total de nos charges.

	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Au 30/09/16
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>62 307 €</b>	<b>64 869 €</b>	<b>58 703€</b>
<b>Part sur le total des charges d'exploitation</b>	<b>14 %</b>	<b>13 %</b>	<b>15 %</b>

Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (CA, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel,...).

Le pourcentage de la part des charges de fonctionnement est relativement stable d'un exercice à l'autre.

Le montant des charges de fonctionnement est en baisse par rapport à l'exercice précédent pour plusieurs raisons :

- Moins de loyer du bureau à Crest dû à l'absence d'Émilie durant 6 mois
- Frais de téléphone mieux optimisé par le changement du standard téléphonique et des abonnements
- Moins d'achats de livres/documentation pour revente
- Moins de charges exceptionnelles et de factures irrécouvrables

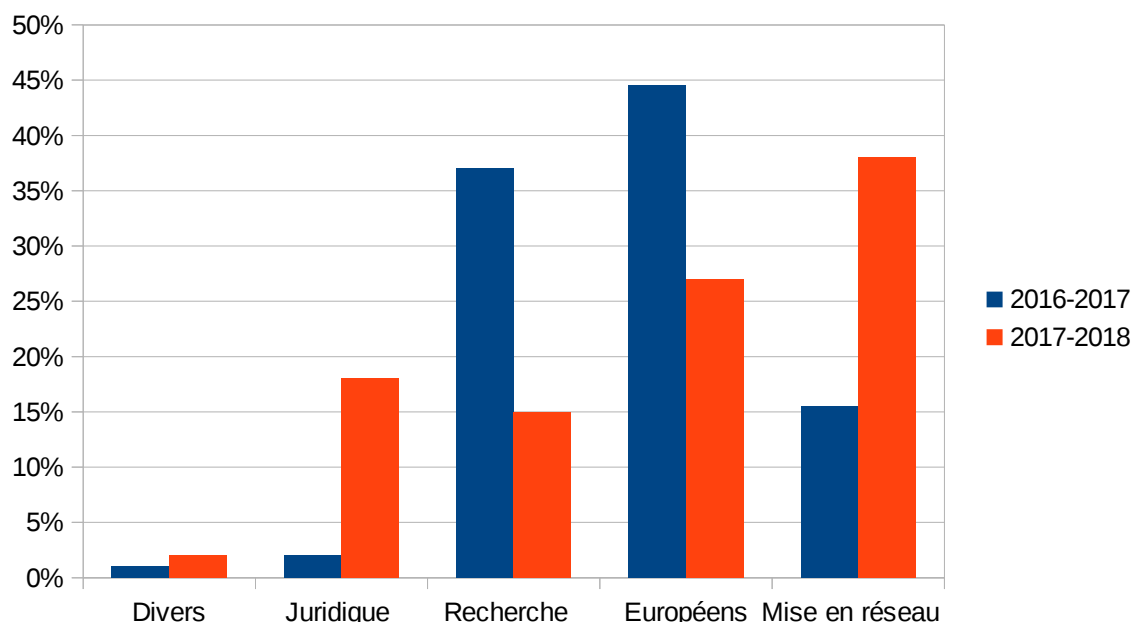
- **Les charges liées à l'activité sur nos projets** représentent 14 % du total de nos charges.

	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Au 30/09/16
<b>Charges d'activités</b>	<b>58 646 €</b>	<b>167 343 €</b>	<b>87 271 €</b>
<b>Part sur le total des charges d'exploitation</b>	<b>14 %</b>	<b>35 %</b>	<b>22 %</b>

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié ; il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de papiers et d'animation pour les projets de recherche, frais de communication, les prestations de partenaires etc.

Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en forte baisse par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la masse salariale mentionnée ci-dessus explique cette baisse, particulièrement le temps salarié pour l'organisation des rencontres d'octobre dont les dépenses directes sont affectées au prochain exercice. D'autre part, les paiements liés à certains projets ont été décalés au prochain exercice (projet sélection participative avec Biocoop et les expérimentations tomates dans Diversifood notamment).

La situation par pôles d'activités diffère néanmoins :



*Part de répartition des charges d'activités par catégorie de projets*

- **Déplacements divers** : Stable
- **Juridique** : Hausse due à l'édition du Kit réglementaire (prestation graphisme et impression) et le don pour le recours VrTh
- **Recherche** : Convention à l'arrêt (temporaire) du projet de sélection participative en partenariat avec Bio Loire Océan, Kaol Kohz et le réseau Biocoop.
- **Programmes européens** : Moins de prestations et reversements sur cet exercice au sein des projets Cerere et Diversifood.
- **Mise en réseau/Communication** : Hausse avec Partenariat avec Réseau Meuse Rhin Moselle (versement), mise en place du site internet (prestation web master).

**3. Les produits** : Total de 436 678,17 € pour 2017-2018 soit une baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS	Réalisé au 30/09/18	RATIO
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>59 088 €</b>	<b>14%</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>40 838 €</b>	<b>9%</b>
<b>FONDS PUBLICS</b>	<b>150 108 €</b>	<b>34%</b>
<b>FONDS PRIVES</b>	<b>186 646 €</b>	<b>43%</b>
<b>ACTIVITES</b> (hors FPH et Lemarchand)	<b>281 753 €</b>	
<i>Juridique</i>	<b>49 050</b>	15%
<i>Recherche</i>	<b>62 068</b>	18%
<i>Européens</i>	<b>118 475</b>	35%
<i>Mise en réseau</i>	<b>52 160</b>	15%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>436 678 €</b>	<b>100%</b>

- La part d'autofinancement de l'association représente 14 % de la totalité des produits.

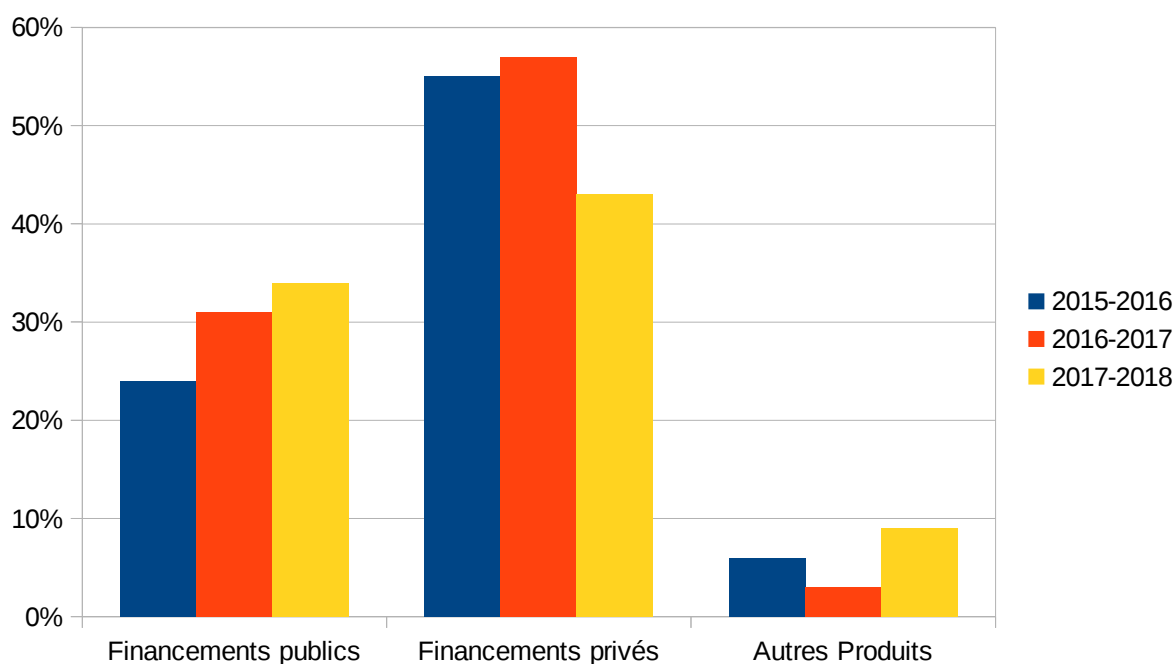
	Au 30/09/18	Au 30/09/17	Au 30/09/16
<b>Produits d'auto-financement</b>	<b>59 088 €</b>	<b>43 283 €</b>	<b>59 975 €</b>
<b>Part sur le total des produits d'exploitation</b>	<b>14 %</b>	<b>9 %</b>	<b>15 %</b>

Le montant et le pourcentage de la part des produits d'auto-financement est en augmentation car :

- Augmentation des dons et cotisations
- Augmentation des ventes de documentation (vente livres de Laurence)
- Augmentation des activités de formations/interventions



- **Les financements reçus et attribués** pour la période représentent environ 86 % des produits.



On note :

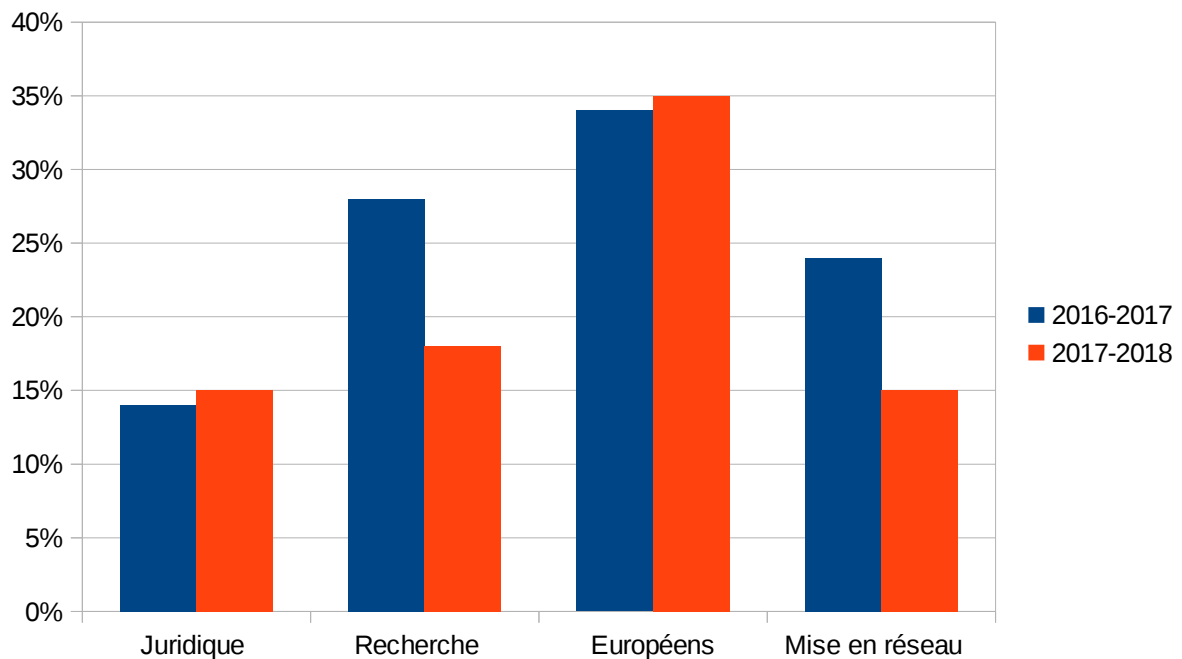
- une augmentation des financements publics sur les 3 derniers exercices due aux programmes européens.
- Une baisse de l'utilisation des financements privés compensé par l'augmentation de nos fonds propres.
- Une augmentation des « autres produits » qui correspond aux transferts de charges, la dépréciation du stock, etc. (régularisation Kaol Khoz).

*Répartition des subventions totales reçues par catégorie administrative :*

- **Les subventions pour l'appui au fonctionnement s'élèvent à 55 000€**, grâce au soutien primordial de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) et à la Fondation Lemarchand. Les subventions d'appui au fonctionnement représentent 16 % des subventions totales reçues.

- **Les subventions d'appui aux projets s'élèvent à 281 753 €**, soit 84 % des subventions totales reçues.

Répartition des subventions reçues (privées et publics-hors FPH et Lemarchand) par catégorie de projets :




- **Juridique** : Baisse de l'appui de certaines organisations (Fondation Patagonia, Biocoop Finis'Terra, Confédération Paysanne), mais renouvellement de l'appui important de la Fondation de France et de la Fondation Léa Nature, maintien de la cotisation CPVJS et de la participation de la CNDSEF.
- **Recherche** : Convention (en pause sur la période) du projet Sélection participative en partenariat avec Biocoop, début du projet CASDAR Covalience.
- **Programmes européens** : Maintien équivalent à travers Diversifood et Cerere.
- **Mise en réseau/Communication** : Appui de la FPH sur la mise en réseau européenne mais arrêt du projet « Identifiant » avec Biocoop.

## 6. PARTENAIRES

### 6.1. Fondations et entreprises privées

<p>La Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme</p> 	<p>La Fondation de France</p> 
<p>Biocoop</p> 	<p>La Fondation Un monde Par Tous</p> 
<p>La Fondation Lemarchand</p> 	<p>La Fondation Léa Nature</p> 
<p>Société Ecodis</p> 	

### 6.2. Société civile

<p>Nature &amp; Progrès</p> 	
---	--

### 6.3. Partenaires public

<p>Union Européenne/programme H2020</p> 	<p>Vivéa</p> 
<p>INRA du Moulon</p> 	<p>ITAB</p> 
<p>INRA de Rennes-Le Rheu SAD - UMR BAGAP</p>	<p>INRA de toulouse SAD -UMP AGIR</p>
<p>CIRAD</p> 	<p>Réserves parlementaires de Olivier Gaillard, Martine Lignières Cassou, Marie-Christine Blandin et Arnaud Leroy.</p>
<p>Conseil départemental du Lot et Garonne</p> 	